

Transport routier: répartition des autorisations pour les poids lourds circulant en Suisse

1999/0022(COD) - 11/12/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission accueille favorablement et accepte la position commune. Elle invite le Parlement européen à conclure sa seconde lecture dans les meilleurs délais afin de permettre aux transporteurs routiers communautaires d'utiliser les autorisations à partir du 1er janvier 2001.